

À compter du **1**er juin 2022



Mesdames, Messieurs,

Nous entrons dans la vingtième année du tri des emballages ménagers sur la Communauté de Communes Cœur de Brenne. Cette date anniversaire est l'occasion pour nous de dresser un bilan et d'apporter une **simplification à nos consignes de tri**.

Tout d'abord, un grand merci à l'ensemble des foyers qui ont, grâce à leur effort pendant toutes ces années, permis le recyclage de prêt de 1000 tonnes d'emballages. Pour le verre c'est un record national avec plus de 60 kg/hab/an de bouteilles et autres bocaux triés et recyclés.

Toutefois, afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux objectifs législatifs, notre tri doit progresser et les marges pour y parvenir sont importantes. En effet, pour ce qui est des papiers et des emballages nous ne collectons qu'un tiers du gisement produit estimé à 85 kg/hab/an. Le reste a été enfoui. En 2022 nous paierons la tonne de déchets enfouis 151,80 €, coût supérieur à celui d'une tonne triée. Outre l'hérésie d'enfouir des matières recyclables, l'envolée des taxes liées à l'enfouissement doit elle aussi nous faire réagir.

Le 1er juin prochain, notre collectivité passera à l'extension des consignes de tri. C'est une formidable simplification du tri de nos papiers et de nos emballages qui vous sera offerte. À cette date, la seule règle à suivre sera : « tous les emballages et les papiers se trient ». Nous pourrons aussi mettre dans nos sacs jaunes les petits alus et petits aciers qui seront eux aussi valorisés. Enfin, les emballages en verre seront à déposer dans de nouvelles colonnes qui remplaceront les anciens bacs devenus obsolètes.

Pour ce qui ne change pas, il est toujours inutile de laver les emballages, il faut juste bien les vider. Les bouteilles plastiques ainsi que les boites en carton doivent être aplaties.

Profitons de cette simplification des consignes pour donner un nouveau souffle à notre geste de tri et engager encore plus notre communauté de Communes dans la voie du développement durable.

les consignes évoluent Un tri + simple Le Président de la Communauté de Communes

Jean Louis CAMUS



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

GUIDE DU TRI www.consignesdetri.fr





Communauté de Communes Coeur de Brenne 1 rue du prieuré 36290 Saint-Michel-en-Brenne

02 54 38 18 60 - cdc@coeurdebrenne.fr

www.coeurdebrenne.fr

TOUS LES EMBALLAGES TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT!

À compter du **1er juin 2022**

les consignes évoluent Un tri + simple

TOUS

LES EMBALLAGES PLASTIQUES





TOUS

LES EMBALLAGES EN MÉTAL









TOUS

LES EMBALLAGES EN CARTON ET TOUS LES PAPIERS











Attention

à trier au fur et à mesure des apports. Pas de sacs ne contenant que du papier!

Réunions publiques d'information

Afin d'échanger sur ces nouveautés et de répondre à l'ensemble de vos questions plusieurs réunions seront organisées :

05/04 - 18h **Lingé**

06/04 - 18h S^{te} Gemme

07/04 - 18h Villiers

26/04 - 18h **Migné**

27/04 - 18h Saulnay

28/04 - 18h **Obterre**

03/05 - 18h **Paulnay**

04/05 - 18h Mézières-en-Brenne

05/05 - 18h St Michel-en-Brenne

10/05 - 18h **Azay le ferron**

12/05 - 18h Martizay

Communauté de Communes Coeur de Brenne 1 rue du prieuré 36290 Saint-Michel-en-Brenne

02 54 38 18 60 - cdc@coeurdebrenne.fr

www.coeurdebrenne.fr